

**M A I R I E   D E   D E S E R T I N E S**


☎ 04.70.02.34.40

15/07/2020

Fax : N° 04.70.28.45.35

Visa du Maire :

N.REF : F.P. /M.B.-139



**PROCES - VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

**Présents** : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, Mmes BESSON Valérie, CHARNY CHAUVET Caroline, TORNERO Maria, CHALOPIN Nolwenn, MM. DA SILVA Jonathan, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, Mme MONCELON Claire, COLLINET Dominique, MM. GUILLON François, DESNOUX Patrice, Mmes CHARRET Audrey, GINDRE Anne, BABUT Fatima, TYNDIUK Allysonne, CORDAT Marie-Christine, MM. SIMONIN Jean-Jacques, PRIERE Pascal, LOPES Pascal, LEROY Fabien, TOULOUSE Serge.

**Excusés** : Monsieur COUTURIER Cyril qui donne procuration à Monsieur Stéphane BIERJON.  
Madame MANSAT Lucette qui donne procuration à Monsieur Christian SANVOISIN.  
Monsieur DULIN Denis qui donne procuration à Madame Valérie BESSON.  
Madame MAJER Lynda qui donne procuration à Monsieur Fabien LEROY.

**Secrétaire** : M. BERNARD Jean-Luc

Le Maire ouvre la séance et donne la parole au Directeur Général des Services pour la lecture du procès-verbal du précédent Conseil Municipal qui n'appelle aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

En l'absence de déclaration liminaire, le Maire engage l'examen de l'ordre du jour.

**1. RECTIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET INCIDENCE SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame CHALOPIN, Adjointe aux finances, présente une proposition de rectification du Compte Administratif pour tenir compte d'une opération d'ordre qui n'avait pas été enregistrée par l'ordonnateur. Cette rectification est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

Affectation du résultat : unanimité du Conseil Municipal pour affecter le résultat selon la proposition exprimée par Madame CHALOPIN et pour tenir compte de la modification du Compte Administratif.

## **2. BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame CHALOPIN présente les grands équilibres du budget 2020 et donne une information des contenus des différents chapitres proposés au vote. Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **3. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

Unanimité du Conseil Municipal pour reconduire les taux d'imposition à leur niveau de 2019.

## **4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Messieurs TOULOUSE et LEROY sollicite un vote séparé pour les subventions aux associations syndicales. Après débat, l'ensemble des subventions non attribuées à des syndicats, est adopté à l'unanimité. Les subventions concernant les syndicats sont adoptées à la majorité : deux contre, Monsieur LEROY et Madame MAJER, deux abstentions, Madame GINDRE et Monsieur TOULOUSE.

## **5. DESIGNATION DES DELEGUES DE DESERTINES AUX PROCHAINES ELECTIONS SENATORIALES**

Unanimité du Conseil Municipal pour adopter la liste proposée par Madame BESSON concernant la désignation des délégués de Désertines aux prochaines élections sénatoriales.

## **6. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Unanimité du Conseil Municipal pour adopter le projet de règlement intérieur adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

## **6. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES D'EGOUT ET DES RESEAUX PRIVES DE LA COLLECTIVITE**

Unanimité du Conseil Municipal pour décider de s'associer aux autres collectivités de Montluçon Communauté afin d'obtenir un tarif préférentiel pour l'entretien des bouches d'égout et des réseaux privés de la commune.

## **8. AVENANT A LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER (ATDA)**

Unanimité du Conseil Municipal adopter l'avenant proposé par l'ATDA relatif à la protection des données personnelles.

## **9. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Unanimité du Conseil Municipal pour renouveler la commission communale des impôts directs pour la période 2020/2026. La délibération nommant les futurs commissaires sera adressée au service des impôts.

## **10. EFFACEMENT DES DETTES PERSONNELLES DE DEUX ADMINISTREES**

Unanimité du Conseil Municipal pour effacer les dettes personnelles de deux administrées pour un montant de 213 euros pour l'une et de 460,08 euros pour l'autre pour respecter une décision de la commission de surendettement.

## **11. ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 831, PROPRIETE JOUANNARD**

Unanimité du Conseil Municipal pour acquérir une parcelle appartenant à Monsieur et Madame JOUANNARD, épouse BONDIEU, pour un montant de 300 euros et prendre en charge les frais d'acte.

## **12. DECLASSEMENT DE LA PARCELLE APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC A PROXIMITE DE LA PROPRIETE LAGARDE**

Unanimité du Conseil Municipal pour procéder au déclassement du domaine public, d'un morceau de parcelle jouxtant une propriété privée, à proximité de la propriété de Monsieur et Madame LAGARDE